

SESSIONI URDINARIA DI U 2021

RIUNIONI DI U 21 D'UTTOVI DI U 2021

N° 2021 /M2/ 57

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA FRANCOIS JOSEPH FAZI
À NOMU DI U GRUPPU « GHJUVENTU DI U CENTRU DRITTU »**

UGHJETTU : Composition de l'Assemblea di a Giuventù

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs,

Suite à la sélection du jury chargé de choisir les membres de la dernière Assemblea di a Giuventù, c'est une assemblée très peu représentative du monde politique corse qui avait été composée.

En effet, sur les 62 jeunes conseillers territoriaux, deux personnes seulement n'étaient pas de tendance nationaliste, sans compter les non-inscrits, dont nous ne connaissons manifestement pas l'orientation politique. L'ancien président de l'Assemblée Jean-Guy TALAMONI avait d'ailleurs été contraint de baisser l'effectif minimum pour constituer un groupe au nombre de deux, afin qu'un groupe de droite, « Ghjuventù di centru drittu » puisse être formé. Arrivé en fin de mandat, j'ai pu rejoindre le groupe, qui est donc désormais formé de trois élus + 1 apparentée.

Comme nous avons pu le constater tout au long de la mandature, cette quasi-intégralité de jeunes élus nationalistes a pu causer un certain désordre au niveau de l'organisation des différents groupes composants l'Assemblée.

J'ai aussi pu constater lors d'une conférence de presse donnée le mardi 14 septembre dernier que le président de l'exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, a confié à la juriste Wanda MASTOR une mission qui consisterait entre autres à « réfléchir à un fonctionnement plus démocratique de nos institutions. » Il s'agit donc ici d'un travail prévu sur le règlement intérieur de l'assemblée de corse et des organes consultatifs dont nous faisons partie.

La pertinence de l'Assemblée des jeunes est donc souvent mise en cause de par sa composition qui fait la part belle aux syndicats, tous d'obédience nationaliste, mais aussi par la sélection peut-être subjective de ses candidatures spontanées ;

Est-il prévu qu'il soit procédé à une révision des modalités d'admission ?